



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
23 janvier 2023

Date de publication
31 janvier 2023

**Nombre de
conseillers**
en exercices 29
présents 25
votants 29

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mmes Sophie LE CHAT et Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Sarra MONJAL, Monsieur Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Jean-Marc CHABROL, Mme Sidonie BOUSSEMART, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Madame Sabine LE BARON est arrivée à 19h05.

Absentes :

Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, Catherine CORVEC et M. Stéphane SANCHEZ

Procurations :

Mme Audrey PESSEL donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT

Mme Maud COCHARD donne pouvoir à Mme Nolwen LE TRIBROCHE

Madame Catherine CORVEC donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE QUER

Monsieur Stéphane SANCHEZ donne pouvoir à Alexandra HEMONIC.

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-01-3.2 – Convention de gestion des toilettes sèches entre le syndicat mixte
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon et la commune de Plouhinec**

Rapporteur : Sophie Lechat

Dans le cadre du programme du label « Grand site de France », le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon souhaite améliorer l'accueil des différents usagers de cet espace naturel en équipant l'essentiel des parkings du Grand Site de toilettes écologiques et intégrées. Un projet de déploiement global a été défini avec une priorisation des sites d'implantation en fonction de différentes caractéristiques et contraintes. Les premiers équipements seront installés au cours du 1^{er} trimestre 2023 dont celui du Magouëro pour Plouhinec.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de gestion et d'entretien de ces équipements et de définir le rôle du Syndicat Mixte et de la commune.

La commune de Plouhinec prendra à sa charge l'entretien courant des toilettes (nettoyage, fourniture des consommables, menues réparations) tandis que le Syndicat Mixte assumera le coût des vidanges selon les recommandations du fournisseur et des besoins constatés.

Cette convention, d'une durée de 6 ans, renouvelable une fois, ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

En amont de l'installation de cet équipement, les travaux de terrassement seront effectués par la commune de Plouhinec.

Vu la délibération n°2022/39 du 19 décembre 2022 du syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe n°5 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en mairie le 31 janvier 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LECHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

Berser
Levrault

ID : 056-215601691-20230130-20230132-DE

CONVENTION DE GESTION DES TOILETTES SECHES ENTRE
LE SYNDICAT MIXTE DUNES SAUVAGES DE GAVRES A QUIBERON
ET LA COMMUNE DE PLOUHINEC

ENTRE

Le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, domicilié Parc de Keravéon, 56410 ERDEVEN représenté par son Président, Dominique RIGUIDEL, dûment habilité par la délibération 2022-39 du 15 décembre 2022

Ci-après dénommé Syndicat Mixte,
d'une part,

ET

La commune de Plouhinec représentée par son maire, Sophie LE CHAT dûment habilité par la délibération du

Ci-après dénommé Commune,
d'autre part,

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du programme du label « Grand site de France », le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon souhaite améliorer l'accueil des différents usagers de cet espace naturel en équipant l'essentiel des parkings du Grand Site de toilettes écologiques et intégrées.

Un projet de déploiement global a été défini avec une priorisation des sites d'implantations en fonction de différentes caractéristiques et contraintes. Les premiers équipements seront installés au cours du premier trimestre 2023 sur les sites du Fozo (Saint-Pierre-Quiberon), de la Chouannerie / Bego (Plouharnel), de Kerhillio (Erdeven) et du Magouëro (Plouhinec).

D'autres sites identifiés dans le diagnostic seront équipés ultérieurement selon une programmation pluriannuelle.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de gestion et d'entretien de ces équipements et de définir le rôle du Syndicat Mixte et de la Commune.

Article 2 : Site(s) concerné(s)

Sur la commune de Plouhinec, les sites concernés sont :

- Le Magouëro.

L'implantation d'autres équipements feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 3 : Entretien courant à la charge de la commune

La commune de Plouhinec prendra à sa charge l'entretien courant des toilettes, à savoir :

- Le nettoyage régulier selon les recommandations constructeur (utilisation de certains produits à éviter et mode de nettoyage à privilégier) qui seront fournies par le Syndicat Mixte à la Commune
- La fourniture des consommables : papier toilette, gel hydroalcoolique...
- Les menues réparations : petites réparations d'entretien liées à l'usage courant des toilettes.

Article 4 : Vidanges à la charge du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte assumera le coût des vidanges (liquides et solides) nécessaires selon les recommandations du fournisseur et des besoins constatés (fréquentation).

Un contrat de vidange optimisé à l'échelle du Grand Site de France et dans l'optique de valoriser notamment les liquides dans un processus de transformation et de production d'engrais, pourra être étudié par le Syndicat Mixte et faire l'objet à terme d'un marché spécifique.

Article 5 : Contreparties financières

Aucune contrepartie financière.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable une fois.

Toute modification à cette convention fera l'objet d'un avenant.

Pour la commune
de Plouhinec

Pour le syndicat mixte
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Le Maire,
Sophie LE CHAT

Le Président,
Dominique RIGUIDEL